Historique du site de la Gravette

Le site de la Gravette a eu plusieurs vies et usages à travers le temps.
Cet espace a d'abord accueilli des vergers, historiquement caractéristiques du territoire. Les années 1970 marquent les prémices de l'extraction de granulats qui impactera le paysage environnant et plus précisément le site de la Gravette à partir de 1994.

La mairie de Castelnau d'Estrétefonds s'intéresse de près à ce site à partir de **2009**, dans le cadre de son Agenda 21, avec l'appui du **Syndicat de Bassin Hers-Girou** (SBHG) pour l'amélioration de la qualité des eaux.

Par la suite, la mairie décide d'accompagner l'entreprise exploitante de gravières **SPIE-Batignolles Malet** dans la réhabilitation du site avec plusieurs partenaires : **SBHG, Arbres et Paysages d'Autan (APA), Nature en Occitanie (NEO) et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Castelnau d'Estrétefonds.**

Les plantations d'arbres et arbustes locaux et la renaturation du site ont permis de retrouver une mosaïque d'habitats riches abritant une faune et une flore diversifiées.
Cette vaste zone humide restaurée représente aujourd'hui un grand intérêt pour la biodiversité et notamment pour la reproduction de la faune.

Imprimé sur papier PEFC

Vigilance de septembre à février

Le site de la Gravette est une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) où tout acte de chasse est interdit sauf dérogation préfectorale. Le site pourra donc être fermé et sécurisé exceptionnellement à cet effet. **Attention, les berges de l'Hers ne sont pas en RCFS, la chasse du gibier d'eau est autorisée de début septembre à fin février sur poste fixe.**

Arrêté ministériel 24 mars 2006 - Chasse au gibier d'eau.

Accès au site de la Gravette

Depuis le centre de Castelnau d'Estrétefonds, empruntez la RD29 direction Ondes puis tournez à gauche en direction du club nautique. Continuez sur 600 m la route longeant le Canal Latéral de Garonne et tournez sur votre droite direction Chemin de la Gravette. Continuez sur 1.5 km jusqu'au parking se situant sur votre gauche.
Vous pouvez aussi accéder au site de la Gravette par la route RD20 si vous venez de Saint-Caprais, Ondes, Saint-Jory ou encore Grenade.

Parking vélo disponible à l'entrée du site.

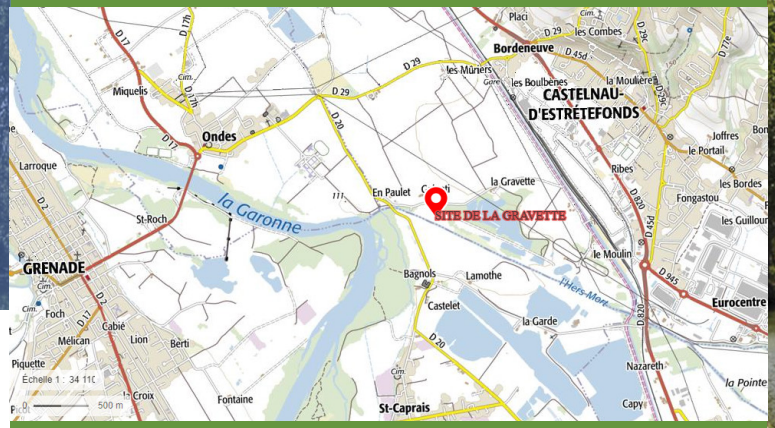

Gestion du site

Mairie de Castelnau d'Estrétefonds, Parvis des Citoyens, CS 40 001, 31620 Castelnau d'Estrétefonds – 05 34 27 05 27 - contact@mairiecastelnau.fr

Chasse au gibier d'eau

Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Castelnau d'Estrétefonds.

SITE NATUREL DE LA GRAVETTE

Sentier pédagogique

Crédit photos : Laurence Desmoulin

Castelnau d'Estrétefonds

Envie de vous promener, de pique-niquer ou tout simplement vous ressourcer au milieu d'une nature riche et préservée ? Le site de la Gravette est fait pour vous !

> Espace naturel remarquable, identifié et protégé au niveau national et européen (ZNIEFF*, Natura 2000), le site de la Gravette constitue une vaste **zone humide** d'environ 18 ha nichée au coeur de la plaine alluviale de la Garonne. Bordé au Sud par la rivière l'Hers-Mort, cet espace participe à l'amélioration de la qualité hydrologique et écologique de ces deux cours d'eau. Il favorise également le développement et **l'enrichissement de la biodiversité**.

Ancienne gravière renaturée, la Gravette contribue à la préservation et la restauration de la **Trame Verte et Bleue** (TVB**) de la commune de Castelnau d'Estrétefonds.

> Le site de la Gravette est aussi un **lieu d'éducation et de sensibilisation** pour tous les publics.

> Retrouvez les 14 panneaux pédagogiques tout au long d'un **sentier d'interprétation** qui vous fera découvrir les zones humides, les étapes et les partenaires de la renaturation du site et son historique.

** ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique*
*** TVB : Réseaux de végétation et de cours d'eau*

En vous promenant, vous pourrez rencontrer...

La nature est fragile. Respectons-la !

Entre le 1er mars et le 15 août, période de reproduction et de nidification de la faune sauvage, votre attention doit être portée au respect et à la tranquilité de la faune.

Soyez vigilant, vous êtes dans une zone soumise au risque d'innondation.

Arrêté municipal consultable à l'accueil de la mairie de Castelnau d'Estrétefonds.

- Dépôt d'ordures interdit
- Feu interdit
- Interdit de camper
- Interdit de cueillir ou déterrer tout végétal
- Pêche interdite dans le lac
- Tenir les chiens en laisse
- Circulation interdite à tout véhicule à moteur
- Rester sur le sentier